



## Charte de géobiologie, expertise et harmonisation Espace-Vibratoire, Olivier Domenjoz

- Tout travail est spécifié, son prix est défini avant de l'entreprendre.
- Les conseils et les informations donnés par téléphone ou e-mail ne sont pas facturés.
- Chaque être humain est différent, réagit différemment avec diverses nuisances, l'objectif est le bien-être.
- Les normes éco-biologiques respectent le principe de précaution, c'est-à-dire avec le doute d'un effet néfaste sur la santé. Ce sont des valeurs cadres et non pas limites.
- La géobiologie est une technique et un art, pas une science exacte, le praticien n'est pas un faiseur de miracle.
- Un discours alarmiste sur la santé probable des habitants m'est interdit. J'informe des effets possibles, non des effets probables, car ils sont variables d'un individu à l'autre.
- La découverte de certaines nuisances peut perturber la relation du client avec sa maison, en revanche l'absence de nuisance peut le rassurer.
- Le principe de précaution demande que les rayonnements soient réduits au minimum.
- Supprimer les nuisances ou du moins les atténuer permet au corps de ne plus être soumis à un stress supplémentaire et lui permet de se régénérer.
- Les chambres à coucher utilisées seront faites en détail et les autres pièces comme « expertise pour choix d'un terrain ».
- Il existe des moyens de contrer presque toutes les nuisances, dans certains cas il y a un prix à payer ou des habitudes à changer.
- Le travail d'expertise est indépendant de la vente d'un « appareil correcteur » et sera facturé séparément.
- La vente et la pose d'un appareil correcteur est soumis à une garantie de 3 mois, satisfait ou remboursé (sauf si endommagé).
- La participation de la personne est recommandée afin d'entendre la nuisance et de prendre conscience.
- Le client décide de la solution selon les propositions.
- L'accès à toutes les pièces est indispensable pour le contrôle, le client se doit d'informer si des pièces doivent rester inaccessibles.
- Je garanti le secret professionnel, je donne en aucun cas le nom et le lieu d'habitation du client.
- Les conseils et les corrections ne doivent pas se substituer à un traitement médical, ni aller à son encontre.